

Séance du 12 novembre 2025

PRESENTS : MM VANDERSTRAETEN R., Bourgmestre ;
DELPOMDOR D., KELIDIS M., MONNIEZ C., CANGE S., HOSLET G.,
Echevins

SAVINI A.M., MARIR K., WATTIEZ F., CIAVARELLA S.,
MEUNIER Q., DELGUSTE B., CORNELIS A., HENRARD J., LAURENT L.,
de DUVE C., LEMAIRE V., BELIN C., MARDENS T., LIENARD A.,
DEJAEGHERE N., Conseillers

BILOUET V., Directrice Générale

LE CONSEIL COMMUNAL,

Délibérant en séance publique,

Vu la délibération du Collège communal du 13 octobre 2025 approuvant
l'application, vu l'urgence, de l'article L1311-5 du code wallon de la démocratie locale et
de la décentralisation afin de procéder au versement d'une somme de 21.500,00€ au
Centre Omnisports du Préau afin de permettre à l'ASBL d'obtenir un plan de paiement
auprès de l'ONSS et d'éviter ainsi une saisie du mobilier;

Attendu que les crédits nécessaires à la dépense seront imputés à l'article
764/33203 du budget ordinaire 2025 ;

DECIDE PAR

Art. 1 : la délibération susmentionnée est approuvée et les dépenses y afférentes
sont admises.

Art. 2 : la présente délibération sera remise sans délai à la recette communale et
aux différents services communaux concernés.

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

Véronique BILOUET



Roger VANDERSTRAETEN